

## 54<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 67<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

---

CD54/21, Add. II

25 juin 2015

Original : anglais

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

#### **PROGRAMME ET BUDGET DE L'OPS 2016-2017**

#### ***LE 54<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

(PP1) Ayant examiné le *Programme et budget de l'OPS 2016-2017* (document CD54/21) ;

(PP2) Ayant étudié le rapport du Comité exécutif (document CD54/2) ;

(PP3) Notant les efforts consentis par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) pour proposer un programme et budget qui tiennent compte tant du climat financier mondial et régional que de ses incidences sur les États Membres ainsi que du respect des engagements souscrits par les États Membres et par l'Organisation en matière de santé publique ;

(PP4) Ayant présents à l'esprit l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'article III, paragraphe 3.5 du Règlement financier de l'OPS,

#### ***DÉCIDE :***

(OP)1. D'approuver le programme de travail de l'OPS, avec un budget de **[\$612,8 millions] [\$607,0 millions]**<sup>1</sup> pour les programmes de base et \$31,2 millions pour les programmes spéciaux et la réponse aux urgences, comme énoncé dans le Programme et budget de l'OPS 2016-2017.

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

(OP)2. D'encourager les États Membres à continuer de verser leurs contributions en temps opportun en 2016-2017, ainsi que les arriérés qui ont pu s'accumuler au cours des périodes budgétaires antérieures.

(OP)3. D'encourager les États Membres à continuer de plaider pour un partage équitable des ressources de l'OMS et, tout particulièrement, de recommander que l'OMS finance entièrement l'espace budgétaire alloué à la Région des Amériques.

(OP)4. D'encourager tous les États Membres, les États participants et les Membres associés à verser des contributions volontaires conformes au Programme et budget 2016-2017 et, si possible, à envisager de rendre ces contributions entièrement flexibles et de les verser dans une réserve de fonds non assignés.

(OP)5. D'affecter le budget destiné à la période budgétaire 2016-2017 selon les six catégories programmatiques suivantes :

	<b>Scénario 1 Scénario 2</b>	<b>Scénario 3</b>
1. Maladies transmissibles	<b>\$102.389.000</b>	
2. Maladies non transmissibles et facteurs de risque	<b>\$58.028.000</b>	
3. Déterminants de la santé et promotion de la santé tout au long de la vie	<b>\$81.242.000</b>	
4. Systèmes de santé	<b>\$109.196.000</b>	
5. Préparation, surveillance et intervention	<b>\$59.811.000</b>	
6. Services institutionnels et fonctions essentielles	<b>\$202.134.000</b>	
<b>Total pour les programmes de base (catégories 1-6)</b>	<b>\$612.800.000</b>	<b>\$607.028.600</b>
Programmes spéciaux et réponse aux urgences	\$31.200.000	\$31.200.000

(OP)6. De financer le budget approuvé pour les programmes de base de la manière suivante et à partir des sources de financement indiquées :

	<b>[Scénario 1]</b>	<b>[Scénario 2]</b>	<b>[Scénario 3]</b>
a) Contributions fixées provenant des États Membres, des États participants et des Membres associés de l'OPS	<b>[\$216.955.000]</b>	<b>[\$210.635.800]</b>	<b>[\$210.635.800]</b>
Moins : crédit provenant du Fonds de péréquation des impôts	<b>(\$18.786.800)</b>	<b>(\$18.239.000)</b>	<b>(\$18.239.000)</b>
b) Revenus divers prévus au budget	<b>[\$25.000.000]</b>	<b>[\$25.000.000]</b>	<b>[\$25.000.000]</b>

	[Scénario 1]	[Scénario 2]	[Scénario 3]
c) Autres sources	[\$211.539.800]	[\$217.311.200]	[\$211.539.800]
d) Allocation de financement versée à la Région des Amériques par l'Organisation mondiale de la Santé	\$178.092.000	\$178.092.000	\$178.092.000
<b>TOTAL</b>	<b>[\$612.800.000]</b>	<b>[\$612.800.000]</b>	<b>[\$607.028.600]</b>

(OP)7. De demander à la Directrice de faire en sorte que, lorsque l'on calcule les contributions des États Membres, des États participants et des Membres associés, on réduise ces contributions d'un montant correspondant à la somme qui leur est créditée dans le Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, les crédits des États qui prélèvent des impôts sur les traitements versés par le BSP à leurs ressortissants et résidents seront réduits d'un montant correspondant à ces remboursements d'impôts effectués par le BSP.

(OP)8. D'autoriser la Directrice à se servir des contributions fixées, des revenus divers, des contributions volontaires à l'OPS et des ressources allouées par l'OMS à la Région des Amériques pour financer le budget tel qu'affecté au paragraphe 5 ci-dessus, sous réserve de la disponibilité du financement.

(OP)9. D'autoriser en outre la Directrice à réaliser des transferts budgétaires, au besoin, entre les six catégories énumérées au paragraphe 5 ci-dessus, à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget affecté à la catégorie d'où le transfert est réalisé ; les dépenses résultant de ces transferts devront être notifiées sous leur catégorie définitive dans les rapports financiers relatifs à la période 2016-2017.

(OP)10. De demander à la Directrice de communiquer aux Organes directeurs les montants des dépenses provenant de chaque source de financement qui apparaît au paragraphe 6 par rapport aux catégories et aux domaines programmatiques mentionnés dans le Programme et budget 2016-2017.

- - -